Euphémisme et litote en tant que phénomènes énonciatifs: le cas du conditionnel et de *il paraît que*

Corinne Rossari, Université de Fribourg (Suisse)

1. Introduction

Il est des formes dont la fonction est de faire en sorte que le locuteur délègue à des instances indéterminées la responsabilité de son dire ou du moins c'est ainsi qu'elles sont comprises. Parmi celles-ci, le conditionnel épistémique et la locution verbale *il paraît que* sont des exemples représentatifs.

Il paraît que p est décrit par Nølke *et al.* (2004: 54) comme un marqueur de polyphonie externe au sens strict, à savoir comme un cas où le point de vue introduit est extérieur au locuteur:

> Dans (20) [Il paraît que Marie est malade], la tournure *il paraît que* indique que l'ê-d [être discursif] associé au pdv_1 [point de vue], 'Marie est malade', est un locuteur individuel différent du locuteur.

Il s'agit d'une des formes les plus radicales de polyphonie dans laquelle les voix du locuteur et des êtres discursifs sont nettement distinguées. Cela fait dire à Nølke que *il paraît que* correspond, dans le cadre évidentiel, à un marqueur d'ouï-dire.

Carel (2011: 294), qui s'intéresse au même marqueur, se distancie quelque peu de cette description, en relevant le fait qu'il y a une prise en charge complète du contenu communiqué de la part du locuteur. Elle remarque que son emploi permet au locuteur de parler à travers un autre, en utilisant la voix d'un autre:

> Le locuteur de *il paraît que q*, à l'instar du locuteur de *q*, communique le contenu [*q*]. Son énoncé ne constitue pas un rapport de parole incomplet: il n'est pas posé que *quelqu'un a dit que q* (comment expliquer l'impossibilité, notée dans Ducrot 1984, de **il y a toujours des optimistes: il paraît qu'il va faire beau?*), et il n'est pas non plus «laissé en blanc» l'identité de celui qui aurait dit *q* (comment sinon expliquer la difficulté qu'il y a à préciser ensuite qui a dit *q*?) […] L'énoncé *il paraît que q*, comme la simple affirmation de *q*, est une manière directe de communiquer le contenu [*q*] et cette manière de présenter [*q*] est à décrire par une Personne et par une attitude discursive. […] Le locuteur de *q* parle avec la voix de L; le locuteur de *il paraît que q* parle avec une voix plus discrète, celle de l'Absent, que je noterai IL.

S'il n'y a pas dilution de la responsabilité dans le cas de *il paraît que q* selon l'analyse de Carel, il y a néanmoins une idée d'effacement de la voix du locuteur

(voix de L chez Carel) et donc une forme d'atténuation de sa présence dans les énoncés où la locution est utilisée.

Le conditionnel, de son côté, est vu comme un des modes permettant de diluer la prise en charge d'un énoncé dans ses emplois qui ne correspondent pas aux formations de l'hypothétique (*cf.* 1 et 2) ou à l'expression d'un futur dans le passé (*cf.* 3 et 4):

(1) Si Marie aimait Pierre, elle l'épouserait.

(2) Si Marie avait aimé Pierre, elle l'aurait épousé.

(3) Pierre se disait que Marie l'aimerait un jour.

(4) Pierre s'était dit que Marie l'aurait aimé un jour.

Dans un emploi comme:

(5) Angelina Jolie serait peut-être enceinte! (Internet)

le conditionnel n'a apparemment ni la fonction de réaliser un tour hypothétique, ni celle de signaler un décalage temporel par rapport à un point d'ancrage scellé dans le passé. Cet emploi a été désigné dans la littérature linguistique comme conditionnel épistémique, ou encore comme «conditionnel journalistique» (par la suite CJ)[1]. Il est commenté de diverses façons, mais on trouve dans toutes les approches l'idée d'une responsabilité réduite du locuteur par rapport à la vérité de la proposition qu'il communique. La fonction de dilution de la responsabilité est due selon les auteurs soit à une indication évidentielle communiquée conventionnellement: *l'emprunt* (*cf.* Dendale, 1993 & 2001), soit à une indication conventionnelle de *non prise en charge* (*cf.* Abouda, 2001), soit encore à une instruction à la fois modale (*la modalité zéro* qui équivaut à une non prise en charge) et évidentielle *(l'emprunt)* chez Kronning (2002).

Les deux formes sont ainsi vues comme mettant, d'une façon ou d'une autre, à distance le locuteur, que ce soit au moyen de la polyphonie ou au moyen de l'attitude choisie pour présenter un certain fait. Chez Nølke (2009: 88), ces deux formes sont assemblées dans un même paradigme:

> Il paraît que le ministre est malade.
> Le ministre serait malade. (lecture «journalistique»)
>
> Dans les deux exemples, la seule indication de la source du pdv 'le ministre est malade' est que ce n'est pas le locuteur. Le pdv du locuteur consiste à indiquer cette distance.

1 *Cf.* notamment le titre de l'article de Kronning (2002), «Le conditionnel ‹journalistique›: médiation et modalisation épistémique».

La mise à distance du locuteur, qui ressort des attributs sémantiques associés à ces deux indications, s'apparente à la figure de l'euphémisme telle qu'elle est décrite en pragmatique, notamment par Bonhomme (2005). L'auteur commence par retracer la diversité des conceptions de la figure tant en synchronie qu'en diachronie, puis il relève un point de convergence dans l'ensemble de ces différentes approches:

> On l'envisage [l'euphémisme] invariablement comme un procédé d'atténuation discursive en face de réalités risquées, principalement religieuses dans un premier temps, davantage socioculturelles par la suite […], ce qui laisse supposer une laïcisation progressive de l'euphémisme. (Bonhomme, 2005: 240)

L'analyse de l'euphémisme que propose Bonhomme ne s'arrête pas au statut du référent, mais elle s'étend au positionnement du locuteur:

> Si la figuration référentielle de l'euphémisme est révélée par la plupart de ses analystes, la figuration des locuteurs euphémisants est sous-estimée dans les études consacrées à cette figure. (Bonhomme, 2005: 245)

Bonhomme relève en effet une propriété qui s'avère particulièrement appropriée pour décrire des énonciations comprenant le CJ ou *il paraît que*:

> En premier lieu, le locuteur euphémisant s'exprime habituellement sous le régime de la polyphonie convergente, son JE-DIS étant un écho du ON-DIT de la doxa environnante. (Bonhomme, 2005: 245)

L'énoncé *Angelina Jolie serait peut-être enceinte!* ou sa version avec *il paraît que: Il paraît qu'Angelina Jolie est peut-être enceinte!* répond mot pour mot à cette description. La voix du locuteur semble se fondre dans l'écho du *on dit que* de la doxa environnante, en l'occurrence ceux qui sont dans l'entourage proche de la star.

Pourtant, l'effet de l'emploi de l'une ou l'autre de ces formes est sensiblement différent. Le conditionnel semble édulcorer la force assertive de l'énoncé, alors que l'emploi de *il paraît que* semble la renforcer. Les exemples mettant en scène des configurations d'autorité polyphonique sont éloquents pour cerner plus concrètement cette différence. Comme le relève Carel (2011) à la suite de Ducrot (1984), on peut argumenter de *p* à *q* au moyen de *il paraît que p*:

(6) Il paraît qu'il va faire beau: sortons. (Carel 2011: 294)

En revanche, à partir d'une structure au conditionnel, un enchaînement fondé sur l'autorité polyphonique n'est, pour le moins, pas très habile:

(7) ??Il serait intelligent: engage-le! *vs* Il paraît qu'il est intelligent: engage-le!

Carel (2011) relève, dans son commentaire, que la voix associée à *[il va faire beau]* diffère de celle du locuteur, mais que la prise en charge, *i.e.* l'attitude chez Carel, est celle d'une adhésion totale du locuteur:

> La Personne choisie pour dire [*q*] ne détermine par l'attitude discursive. (Carel, 2011: 294)

Par ailleurs, si l'emploi de ce type de conditionnel (comme son nom l'indique) est abondamment exploité dans la presse, celui de *il paraît que* l'est nettement moins. Selon le concordancier du *Monde* 1998, on relève entre 450 et 490 occurrences du CJ employé à la 3ème du singulier, contre une occurrence pour *il paraît que* et cinq pour *paraît-il*. Certes, le morphème est plus facile d'emploi, pouvant s'agglutiner avec n'importe quelle base verbale sans changer la construction de la phrase, alors que les formes d'atténuation de nature lexicale augmentent le matériau syntaxique, ce qui peut alourdir les phrases. Toutefois, la disproportion entre les deux formes est significative. Et pour cause, étant donné l'effet produit par *il paraît que*. En signalant que la force assertive de l'acte est majorée, tout en permettant au locuteur de s'effacer de l'acte d'énonciation, ce marqueur engendre un procédé énonciatif plus proche de la litote que de l'euphémisme.

À partir des différentes appréhensions dont la litote fait l'objet, on peut en effet retenir l'idée, si on reprend les termes de Bonhomme (2005: 127), d'un discours «en deçà» – point commun avec l'euphémisme – mais qui suggère un effet interprétatif «par-delà». Prenant comme exemple la fameuse réplique du *Cid*, Bonhomme synthétise ainsi les différents commentaires dont la litote fait l'objet dans les manuels de rhétorique (il cite notamment Dupriez [1984] et Robrieux [1993]):

> Soit la déclaration de Chimène à Rodrigue dans *Le Cid* de Corneille, tenue pour un cas exemplaire de litote par plusieurs manuels […]: «Va, je ne te hais point». Sans doute, on est libre de voir dans cette occurrence une assertion en-deçà à effet renforçant (pour signifier: *je t'aime beaucoup*), et donc une énonciation litotique de la part de Chimène, désireuse de suggérer son amour à Rodrigue, tout en préservant les bienséances. (Bonhomme, 2005: 106)

L'emploi de *il paraît que* semble produire l'effet d'une litote sur l'information introduite. Cette dernière, bien que n'émanant pas de la voix du locuteur, prend force de fait. La «discrétion du locuteur» pour reprendre la formule de Carel (2011) devient un moyen pour accentuer le caractère «inattaquable» de l'information transmise. En d'autres termes, la figure de la litote «énonciative» est suggérée par un dire qui s'impose d'autant plus que le locuteur s'en efface.

En résumé, deux figures rhétoriques peuvent être associées aux indications énonciatives mettant le locuteur à distance de son dire: l'euphémisme pour le conditionnel, et la litote pour *il paraît que*. Nous parlerons donc d'euphémisme et de litote en tant que «phénomènes énonciatifs», à savoir jouant un rôle au niveau de

la façon dont le locuteur se situe par rapport à son dire. Notre propos est de décortiquer ce qui conduit ces deux marqueurs à produire des figures à effet de sens divergent (le renforcement pour la litote et l'atténuation pour l'euphémisme). En d'autres termes, nous nous demanderons comment deux formes, souvent associées au même paradigme en tant que marqueurs évidentiels d'ouï-dire, peuvent donner lieu à des effets si différents dans la dynamique rhétorique d'un discours.

2. L'usage du conditionnel journalistique (CJ) et de *il paraît que* dans la presse

Même si la déontologie du style journalistique considère l'emploi du conditionnel épistémique avec une grande réticence, il est très courant dans la presse écrite. Sullet-Nylander (2005: 3) relève la façon dont il est considéré par les professionnels:

> *Le Monde* est précis. Les rédacteurs sourcent leurs informations. Ils utilisent les mots justes, renoncent aux tournures vides et alambiquées. L'usage du conditionnel est restreint.

Pourtant malgré ce qu'en disent les auteurs, l'usage du CJ n'est pas rare dans les colonnes du *Monde*, comme on l'a mentionné en se basant sur le concordancier de 1998. Étant donné le contrat épistémique propre à tout discours médiatique, contrat selon lequel le locuteur journaliste n'est que rarement à l'origine de l'information transmise, il va de soi que les informations données dans un journal sont toujours de seconde main. L'usage du conditionnel ne semble donc pas apporter une indication pertinente concernant le caractère extérieur de la source, toutes les informations qui s'y trouvent étant dans un certain sens empruntées. Qu'est-ce qui le rend donc si attractif?

Sullet-Nylander (2005) relève des usages du CJ qu'elle juge inattendus dans les titres de presse. Elle remarque que le conditionnel est utilisé dans ces titres en dépit du fait que le journaliste reprend littéralement des assertions produites à l'indicatif dans le corps de l'article. Le titre ci-dessous consiste en un énoncé mis entre guillemets dont le verbe est au conditionnel. La source est un dire de l'interviewé Christian Sautter, qui reprend lui-même une information issue d'une étude du Boston Consulting Group. Cette information est transmise à l'indicatif. Pourquoi le journaliste choisit-il de rapporter cette information de deuxième main au conditionnel, alors que Christian Sautter la transmet à l'indicatif (bien qu'elle soit aussi de seconde main pour lui)?

(8) Titre: «Les JO *pourraient* créer 60000 emplois.»

Journal: La tenue des Jeux Olympiques à Paris en 2012 pourrait-elle contribuer à consolider le marché de l'emploi?

> Christian Sautter: Une étude du Boston Consulting Group (BCG) prédit deux impacts positifs. D'abord pendant et après les Jeux, *on peut escompter environ 60000 créations d'emplois* liés à la préparation, aux chantiers à réaliser, etc. Après les jeux, l'exemple de Barcelone et de Sydney nous fait espérer 42000 emplois pérennes… (Sullet-Nylander, 2005: 9)

Le cas suivant est semblable quant à l'utilisation du conditionnel:

(9) En Algérie, le chef du GIA *aurait été tué* par ses proches à Alger.

> Le chef du Groupe islamique armé (GIA), Rachid Abou Tourab, *a été tué* par certains de ses proches, en juillet 2004, a annoncé, lundi 3 janvier, le ministère de l'intérieur, dans un communiqué. Lors d'une opération menée, en novembre, non loin d'Alger, la police a ensuite arrêté son premier remplaçant, Nourredine Boudiafi dit «Nourredine RPG». (Sullet-Nylander 2005: 10)

Dans ce titre, le journaliste relaye l'information donnée par le ministère de l'intérieur et exprimée à l'indicatif dans le corps de l'article.

Dans les deux cas, l'effet rhétorique (au sens d'effet perlocutoire) produit par le conditionnel est semblable. Il signale au lecteur que ces informations doivent être accueillies avec circonspection. Le journaliste exprime ainsi une réserve vis-à-vis de l'information qu'il transmet dans le corps de l'article. Dans le premier cas, cette réserve regarde la source à laquelle Sautter se réfère lui-même (le BCG). Dans le second cas, elle concerne la véracité des propos tenus par le ministère de l'intérieur. Un doute plane du coup sur le fait que le chef du GIA a bien été tué ou sur le fait que les JO seront bien créateurs d'emplois.

Les emplois de *il paraît que* dans les titres de presse font l'effet inverse. L'information est introduite comme «out of the blue» et semble être en dehors du champ de la contestation:

(10) *Il paraît qu'*il est interdit de se moquer de Kate et William.

> La télévision publique nationale australienne a dû renoncer à la diffusion d'un commentaire satirique lors de la retransmission du mariage princier vendredi, sous la pression de la famille royale britannique, selon la presse. (*Miscellanées*, Internet)

(11) *Il serait interdit* de se moquer de Kate et William.

> La télévision publique nationale australienne a dû renoncer à la diffusion d'un commentaire satirique lors de la retransmission du mariage princier vendredi, sous la pression de la famille royale britannique, selon la presse.

Alors que l'usage du conditionnel permettrait de mettre en doute l'interdiction proférée par la famille royale, l'usage de *il paraît que* semble la rendre incontestable. En restant dans une appréhension intuitive du phénomène, on constate que le blog qui suit cet article ne commente en aucun cas la véracité de l'interdiction,

mais uniquement sa légitimité. Le débat porte sur le bien-fondé de cette interdiction qui, en dépit du fait qu'elle n'est pas «sourcée», est adoptée comme argent comptant par les destinataires:

> On se croirait revenu au temps des courtisans de Louis XIV. Certes, ce mariage était magnifique et a contribué à apporter un peu de rêve à beaucoup de personnes dans le monde (bien que j'exprimerais quelques réserves sur la couverture médiatique…), néanmoins refuser la critique est un abus de pouvoir (en polarisant une forme de censure politique).
>
> Je ne suis pas totalement d'accord… Évidemment, la décision de la Couronne Britannique de bloquer toute critique peut paraître arbitraire et hautaine. Mais d'un autre côté, cette décision permet de conserver le prestige (et l'émotion) que revêt toute cette cérémonie.

Introduire une information comme en dehors du champ du débat ne veut pas dire que le locuteur l'accepte pour autant. Il peut s'y référer pour mettre en évidence les contradictions qu'elle suscite:

(12) *Il paraît que* les médias américains sont de gauche…

> Longtemps, les moyens d'information américains ont arboré une réputation d'indépendance à l'égard des pouvoirs. Héritée de l'affaire du Watergate, cette image est pourtant largement usurpée, au moins depuis les années Reagan. Le concert droitier auquel concourent à présent presse écrite, radios et télévisions risque de dissiper la vieille illusion. (*Le Monde diplomatique*, Internet)

L'usage de *pourtant* souligne une contradiction, mais il ne remet pas en cause le caractère factuel de l'information préfacée par *il paraît que*. Le locuteur aurait la possibilité de se référer à «les américains sont de gauche» par une anaphore qui présuppose l'existence du fait auquel elle renvoie:

(13) *Il paraît que* les médias américains sont de gauche…

> *Ce fait* est pourtant contestable, au moins depuis les années Reagan.

Avec le conditionnel, l'emploi de *ce fait* pour faire référence au titre serait moins adéquat:

(14) Les médias américains *seraient* de gauche…

> ??*Ce fait* est pourtant contestable, au moins depuis les années Reagan.

L'analyse sémantique de ces deux formes mettra en évidence ce qui produit l'effet rhétorique induisant aussi bien la figure de l'euphémisme que celle de la litote.

3. L'origine sémantique de la valeur euphémique du conditionnel

Le conditionnel a toute une palette d'emplois atténuatifs. Il y a même des emplois lexicalisés dans lesquels seule cette valeur semble demeurer. Par exemple, *j'aimerais* peut être considéré comme un cas d'euphémisme lexicalisé: on n'exprime pas son désir, mais un souhait quand on respecte les règles de la bienséance. La valeur hypothétique du conditionnel est parfaitement compatible avec cette sentence de savoir vivre, puisque la condition à laquelle il est fait allusion permet l'expression de souhaits: *si je pouvais, j'irais en vacances aux Maldives*. La locution *on dirait* peut également être citée comme forme lexicalisée d'euphémisme. En lieu et place d'exprimer ce qu'il constate, le locuteur préface son dire par *on dirait* et atténue ainsi ce qu'il veut communiquer. La valeur de base du verbe *dire* s'est éclipsée pour laisser place à une valeur qui exprime une impression floue du locuteur. *On dirait que Marie est enceinte* laisse entendre que le locuteur *a la vague impression que Marie est enceinte*. Cette valeur est également corrélable à la valeur hypothétique du conditionnel. *On dirait* peut être interprété comme exprimant un souhait de dire quelque chose. Le mécanisme qui conduit à la valeur de perception floue véhiculée par le marqueur consiste en un glissement que l'on peut paraphraser comme suit: *si on voyait Marie, on dirait [au sens de «on affirmerait»] qu'elle est enceinte. => À voir Marie, on dirait qu'elle est enceinte*. *=> [protase non exprimée] on dirait que Marie est enceinte.* Ainsi *on dirait* est devenu une indication lexicalisée de prétérition. C'est la prétérition, à laquelle il est fait allusion par le biais du sens lexical de *dire*, qui engendre la figure de l'euphémisme, en permettant au locuteur d'indiquer juste la possibilité de dire quelque chose[2].

À côté de ces emplois atténuatifs lexicalisés, il y a les emplois dits hypocoristiques qui s'associent à tout verbe et qui, d'une façon ou d'une autre, mettent en scène le locuteur: *je dirais, on croirait, je voudrais, on pourrait, il semblerait, j'apprécierais*… Dans ces usages, il est particulièrement complexe de soutenir que le conditionnel marque un emprunt ou une forme de non prise en charge. L'effet d'atténuation est à corréler également à la valeur hypothétique de ce mode. Ces emplois sont associables à un cadre exprimable par une protase concernant l'assurance du locuteur sur ses propres capacités cognitives ou énonciatives. Cette protase est paraphrasable par *si je vois bien, si mes yeux ne m'abusent pas, si je comprends bien, si j'en crois mes yeux et mes oreilles, si je ne m'abuse, si j'ose m'exprimer ainsi*… Ce cadre a le plus souvent une fonction exclusivement rhétorique de précaution oratoire (en français contemporain en tout cas):

2 L'étude de *on dirait* et du tour hypothétique auquel il peut être associé est menée dans Rossari (2011b).

(15) Si j'en crois mes oreilles alimentées des commentaires des plus fins analystes, Nicolas Sarkozy serait donc beaucoup moins bien en président qu'en candidat. (Internet)

Cette description peut être élargie aux emplois journalistiques du conditionnel. La valeur reste fondée sur l'hypothèse, mais le cadre change. Au lieu de faire allusion à ses propres capacités appréciatives, perceptives ou énonciatives, le locuteur fait allusion à la validité d'un dire. Ainsi, dans un exemple comme (5), le cadre auquel renvoie le conditionnel peut être paraphrasé par:

(16) Si ce que j'entends est vrai, alors Angelina Jolie est peut-être enceinte.

Selon le type particulier de cadre qui lui est associé, le conditionnel s'apparente ainsi à un conditionnel journalistique *(s'il dit juste, si ce que j'entends est vrai)* ou à un hypocoristique *(si j'ose m'exprimer ainsi, si je me m'abuse)*. Dans ce dernier cas, il peut se teinter d'un effet de surprise:

(17) Il se serait marié en cachette!

ou d'une nuance polémique:

(18) Ah j'aurais menti! Comment oses-tu dire cela!

selon le cadre qui lui est associé:

(19) Si j'en crois ce que je vois inscrit dans ce registre de la mairie, il s'est marié en cachette!

(20) Si j'accepte ton point de vue, j'ai menti!

4. Le rendement textuel de la figure de l'euphémisme propre au conditionnel

Qu'est ce qui rend alors si attractif l'usage de ce type de conditionnel dans la presse? La valeur hypothétique mise en avant par l'analyse sémantique permet d'esquisser une réponse. Si l'on revient aux exemples de Sullet-Nylander, dans l'interview (8), le locuteur journaliste relaye la voix de Sautter et le conditionnel lui permet d'ajouter une réserve par rapport à la fiabilité de l'information du BCG que Sautter relaie. Dans le condensé du titre, cette réserve est véhiculée à travers une condition implicite induite par le conditionnel: *si l'étude du BCG fait les bonnes prédictions*. On comprend donc que le journaliste reste bien fidèle aux propos de Sautter, mais qu'il y ajoute un doute concernant la fiabilité de l'étude du BCG. La condition potentielle à laquelle il est implicitement fait référence assure au journaliste un ethos irréprochable, celui de la prudence. Les informations

sont divulguées, mais le journaliste avertit le lecteur de leur possible faillibilité. Le conditionnel du titre du second extrait (9) répond aux mêmes objectifs. Il fait allusion à une protase implicite, qui restreint la vérité de l'information rapportée *(si le ministère de l'intérieur dit la vérité, alors le chef du GIA a été tué)*.

Les emplois du conditionnel dans la coupure de presse suivante reflètent parfaitement l'exploitation de ses propriétés rhétoriques dans les textes, *i.e.* son rendement textuel:

> *Il fuit ses dettes en changeant de sexe.*
>
> *Royaume-Uni*. Un Britannique surendetté à hauteur de 80000 fr. *aurait changé* de sexe pour échapper à ses créanciers. Ce sont les employés d'une banque spécialisée dans le crédit, la Wolverhampton Credit Union, qui rapportent cette histoire surréaliste au quotidien *The Sun*. L'individu *se serait présenté* à eux pour un emprunt qu'il n'a jamais remboursé, malgré les garanties qu'il avait apportées. On a appris ensuite qu'il avait perdu son travail, contracté des dettes sur ses cartes de crédit et qu'il n'avait pu régler l'hypothèque de sa maison. Sur sa piste, le service de recouvrement de la banque a découvert que le débiteur avait disparu des registres de l'administration publique sans laisser de traces. À force de persévérance, les limiers ont réalisé qu'il avait en fait non seulement changé d'identité, mais aussi de sexe, et refait sa vie à l'étranger. –ECO. (*20 minutes,* juin 2010)

Le journaliste connaît pleinement l'origine des informations transmises, mais il les reproduit au conditionnel, ce qui laisse présager le manque de confiance qu'il a dans ses sources. Tous les conditionnels pourraient être préfacés par *si X dit juste*:

> (21) Si les employés de la Wolverhampton Credit Union disent juste, un employé *a changé* de sexe pour échapper à ses créanciers.
>
> (22) Si les employés disent juste, l'individu *s'est présenté* à eux pour un emprunt qu'il n'a jamais remboursé, malgré les garanties qu'il avait apportées.

La suite de l'histoire est, dans son entier, rapportée à l'indicatif. L'usage du conditionnel au début du récit paraît suffisant pour atténuer l'invraisemblance de l'anecdote et ainsi renforcer l'ethos de prudence que doit revêtir tout journaliste qui se respecte. Le conditionnel sert de pare-feu au signataire de l'article qui décide de livrer une histoire malgré sa nature peu crédible. Ce dernier utilise un procédé inverse de celui exploité dans les coupures du *Monde*, *cf.* (8) et (9). Le titre de son article est à l'indicatif mais, dès les premières lignes du corps du texte, le journaliste rapporte le même événement au conditionnel: *un Britannique […]* ***aurait changé*** *de sexe pour échapper à ses créanciers*. En utilisant l'indicatif dans le titre, le rédacteur met l'accent sur le caractère sensationnel de la nouvelle sans l'édulcorer par une mise en doute. Dans le choix concernant les titres du *Monde*, la mise en doute de la nouvelle est en revanche tout de suite communiquée.

Le petit sketch qui suit[3] suggère une caricature du rendement textuel fondé sur l'ethos de la prudence, propre à ce mode:



En résumé, le CJ est sémantiquement associable à l'usage hypothétique du conditionnel. Le prédicat évoqué au conditionnel est à mettre en relation avec une

3 http://vidberg.blog.lemonde.fr/2009/05/27/faut-il-supprimer-le-conditionnel/. Merci à Béatrice Lamiroy de m'avoir communiqué ce petit sketch.

protase implicite qui réduit le cadre de validité de ce dernier. Cette indication équivaut, au niveau pragmatique, à une précaution oratoire qui apparente son usage à l'effet atténuatif déclenché par la figure de l'euphémisme. Au niveau textuel, le fonctionnement sémantique du CJ – par le biais du confinement de la vérité de la proposition à ce cadre hypothétique «imaginaire» – permet au locuteur de dire infiniment plus qu'il ne sait en mimant un ethos irréprochable.

5. L'origine sémantique de la valeur litotique de *il paraît que*

On l'a vu: le point commun des descriptions qui caractérisent *il paraît que* est de dissocier d'une manière ou d'une autre le locuteur de la voix qui supporte le contenu introduit dans la complétive. C'est ce qui fait dire aux auteurs qui adoptent le cadre évidentiel qu'*il paraît que* entre dans le paradigme des indicateurs d'ouï-dire ou d'emprunt. Pourtant, force est de constater que la description qui lui conviendrait le mieux – toujours dans ce cadre – serait de le qualifier *d'anti-marqueur évidentiel*. En effet, au lieu de donner une indication sur la façon dont le locuteur s'est procuré une information, *il paraît que* indique au contraire que le locuteur ne transmet aucune information sur l'origine d'où il tire l'état de choses communiqué, mis à part que ce dernier n'a pas été directement constaté par lui.

Dans le dialogue ci-dessous, il est impossible d'avoir une idée sur la façon dont le locuteur s'est procuré l'information qu'il communique à son destinataire:

(23) – Tu as vu Paul?
– Il paraît qu'il est là.

Le locuteur ne pourrait pas répondre par *oui*, car il indiquerait ainsi qu'il a lui-même constaté que Paul est là, ce qui est incompatible avec les indications données par la locution verbale:

(24) – Tu as vu Paul?
– Oui. ??Il paraît qu'il est là.

Ce type d'indication semble correspondre à de l'emprunt. L'information pourrait avoir été fournie par un tiers non déterminé. Mais, conformément à ce que dit Carel (2011), cette construction verbale suppose bel et bien une prise en charge complète du contenu qu'elle introduit. En revanche, les locutions verbales qui font explicitement référence à un dire d'autrui sans en spécifier la source, comme *on dit que*, ne supposent pas forcément une prise en charge du contenu qu'elles introduisent, notamment dans leur lecture attributive qui peut déclencher un raisonnement par autorité selon Ducrot (1984). Suivant cette lecture, on peut conclure de *on dit que p* à *p* ou à *non p*, en fonction de la façon dont est caractérisée la voix qui est derrière le dire:

(25) On dit que p, donc p est vraie.

(26) On dit que p, donc p est fausse.

Carel et Ducrot (2009: 37) reprennent le cas du raisonnement par autorité à propos de l'exemple: *les philosophes considèrent que les choses pesantes tombent d'elles-mêmes en bas*, en le commentant ainsi:

> Dans la deuxième lecture de l'énoncé, il s'agit au contraire de faire connaître le discours des philosophes. L'existence de ce discours, le fait qu'il ait été tenu, constituent un propos dont le thème est la proposition «les choses pesantes tombent d'elles-mêmes en bas». Ainsi compris, l'énoncé peut être utilisé pour légitimer cette opinion sur la chute des corps. C'est là le recours au raisonnement par autorité. On mentionne le fait que quelqu'un, en l'occurrence les philosophes, a présenté l'opinion indiquée dans le discours que l'on rapporte, et l'on utilise ce fait pour justifier, ou même prouver, cette opinion, rendue vraisemblable par la constatation que l'auteur du discours rapporté a peu de risques de se tromper, en tout cas sur ce sujet. Nous parlerons cette fois de lecture «attributive».

Si *il paraît que* est compatible avec une configuration d'autorité polyphonique, *cf.* (6), la locution n'est jamais compatible avec un raisonnement par autorité, car la lecture de *paraître* ne peut jamais être attributive, comme le rappelle Carel (2011: 294):

> [L'énoncé *il paraît que q*] […] ne constitue pas un rapport de parole incomplet: il n'est pas posé que *quelqu'un a dit que q* (comment expliquer sinon l'impossibilité, notée dans (Ducrot, 1984), de **il y a toujours des optimistes: il paraît qu'il va faire beau*?).

Le contenu de l'énoncé préfacé par *il paraît que* ne pourrait pas être remis en cause par le locuteur qui l'a introduit, comme peut l'être celui préfacé par *on dit que*:

(27) *On dit que* cette charpente est de bois de cèdre, mais c'est une erreur. Les murs sont percés de grandes fenêtres: ils étaient ornés autrefois de tableaux en mosaïque. (Chateaubriand, 1812)

(28) ??*Il paraît que* cette charpente est de bois de cèdre, mais c'est une erreur. Les murs sont percés de grandes fenêtres: ils étaient ornés autrefois de tableaux en mosaïque.

Il est donc essentiel de distinguer «emprunt» de «source indéterminée». Les emplois de *il paraît que* sont caractérisés par le fait que le locuteur décide de maintenir indéterminée la façon dont il s'est procuré une certaine information et non par le fait qu'il tire cette information d'un tiers laissé indéterminé. Cela a une incidence sur l'effet de sens que son usage produit – effet que nous avons mis en relation avec la figure de la litote. Mais pour mieux le cerner, il faut identifier ce

qui permet à ce sens de se mettre en place, en revenant au sens lexical du verbe *paraître*.

Comment concilier la valeur d'indétermination de l'origine de l'information transmise avec le sens que le verbe *paraître* a quand il est accompagné d'un sujet plein? Comme le relève Nølke (1994), *paraître* a deux sens bien distincts. Utilisé en tant que verbe à sujet plein, il indique une perception visuelle du locuteur (à condition qu'elle soit sujette à interprétation):

(29) Paul paraît pâle.

(30) ?Paul paraît mesurer un mètre quatre-vingt-neuf et demi.

Utilisé dans une construction impersonnelle, le verbe change radicalement de valeur. Il ne peut plus être interprété comme introduisant la perception du locuteur. Si le locuteur se trouve devant Paul, il ne peut dire en effet:

(31) #Il paraît que Paul est pâle.

La construction ne permet pas de spécifier ce qui a causé la perception visuelle, autrement dit ce qui est le support de celle-ci. On glisse ainsi d'un sens où la perception a un support, en l'occurrence *Paul* (*cf.* 29), à un sens où il reste une idée de perception, mais sans support explicite, autrement dit sans origine (*cf.* 31). Mais il y a encore une autre indétermination dans la construction impersonnelle: l'instance qui est responsable de la perception. Quand le verbe possède un sujet plein, l'instance responsable est par défaut le locuteur. L'énoncé «Paul paraît pâle» est compris comme: *Le locuteur estime que Paul paraît pâle*. Dans (31), cette instance est indéterminée. *La pâleur de Paul* devient ainsi le fruit d'une perception dont on ne sait ni sur quoi elle est fondée (indétermination du support), ni de qui elle émane (indétermination de l'instance responsable de la perception).

L'origine de l'effet litotique découle de cette double indétermination. En taisant à la fois l'instance responsable de la perception et le support (*i.e.* ce qui conduit une instance à exprimer une perception), la locution *il paraît que* introduit des états de chose *perçus*, mais qui sont présentés comme issus de nulle part. Ils prennent ainsi valeur de fait, raison pour laquelle le locuteur endosse la responsabilité de *p* dans la construction *il paraît que p.* Le contenu *p* étant le fruit d'une perception, qui est un trait persistant du verbe *paraître*[4], ce contenu est présenté comme adopté par le locuteur, d'où la bizarrerie d'énoncés comme (28).

4 Au sens que les théoriciens de la grammaticalisation donnent à ce terme, *cf.* Marchello-Nizia (2006).

6. Le rendement textuel de la figure de la litote propre à *il paraît que*

Si le conditionnel laisse planer le doute sur une information, *il paraît que* peut être utilisé afin de ne laisser aucune marge de manœuvre au destinataire pour remettre en cause ce qui est énoncé:

(32) «Ah! Ah!» qu'elle me fait. Ça l'émoustille… Je la tripote un peu aussi… «Ah! le petit salopiaud, *il paraît que* tu regardes dans les trous hein?… Ah! dis-moi donc que c'est pas vrai?…» (Céline, 1936)

L'emploi de *il paraît que* qui est fait par le personnage que Céline met en scène est parfaitement emblématique. Le locuteur utilise la locution verbale pour proférer une accusation qui ne fait aucun doute. Tout en ne donnant aucune information sur ce qui lui a permis de connaître ce qu'il avance, le locuteur la présente comme le fruit d'un vécu, dû au trait de perception qui persiste dans le sens de *il paraît que*.

Le même effet permet aussi de l'utiliser comme figure de modestie:

(33) On me fait des compliments sur mon pied chez le bottier. *Il paraît que* je ne l'ai pas trop vilain. (Vallès, 1881)

(34) J'avais alors seize ou dix-sept ans, et *il paraît que* je n'étais pas laid, on me l'a dit quelques années plus tard, à propos de ma première maîtresse, et je le raconterai un jour. (Léautaud, 1905)

S'auto-complimenter est une tâche délicate et les «grands» moyens rhétoriques sont fréquemment déployés pour rendre acceptable un tel dire. Les deux auto-compliments introduits par *il paraît que* le sont sous forme de litote euphémique: la négation permet de dévaluer la qualité que le locuteur s'attribue, tout en renforçant son effet par le biais de la maxime de quantité de Grice. Le destinataire est ainsi appelé à réinterpréter la propriété exprimée par la négative en la propriété contraire, en l'occurrence resp. *j'ai le pied très bien fait*, *j'étais fort beau*, pour suppléer à la carence informative de l'énoncé négatif[5]. Mais ce qui rend cette litote encore plus efficace, c'est qu'elle est préfacée par un dispositif énonciatif tout aussi litotique. En l'introduisant par *il paraît que*, le locuteur agit comme s'il n'avait aucune idée sur la source qui lui permet de produire son auto-compliment. Le compliment surgit comme «out of the blue», gagnant ainsi en efficacité, tout en permettant au locuteur de ne pas se présenter comme étant à son origine.

Mais les exploitations stratégiques de ce tour ne s'arrêtent ni aux accusations, ni aux auto-compliments. Elles sont aussi variées que la richesse des contextes

5 Pour une analyse linguistique de la négation dans la figure de la litote, voir Rossari (2011a).

dans lesquels il convient d'user d'une litote «énonciative». On trouve des configurations d'autorité polyphonique qui permettent au locuteur de rendre un argument inattaquable sous prétexte de l'indétermination de son origine:

(35) Tiens, tu emportes ton tailleur noir, c'est pas sûr qu'il te servira où nous allons! Là-bas, *il paraît que* les femmes ne vivent qu'en robes de plage, moi je laisse le mien. (Giraud, 1966)

Il est clair que le locuteur n'a aucune idée sur la façon dont se vêtent les femmes «là-bas». Mais cela ne l'empêche pas d'utiliser le contenu «elles ne vivent qu'en robes de plage» pour décourager son interlocutrice d'emporter des tenues plus habillées. L'argument apparaît comme non authentifié (il ne s'agit pas d'un constat personnel), sans pour autant perdre en fiabilité (il est présenté comme ayant été néanmoins constaté). Le même procédé permet d'asséner n'importe quelle vérité générale à propos de n'importe quelle collectivité:

(36) *Il paraît que* les femmes aiment beaucoup les Japonais, probable que ça tient à une adéquation des tailles. Des mensurations, comprenez-vous? (Vergne, 1984)

(37) *Il paraît que* les Français se trouvent trop bêtes pour se gouverner eux-mêmes, puisqu'ils vont chercher leurs maîtres ailleurs. (Erckmann & Chatrian, 1870)[6]

Si l'on veut se convaincre de l'efficacité rhétorique de ce tour, il suffit de rechercher les séquences du type «il paraît que les femmes sont…» au moyen de Google pour trouver tout et son contraire, toujours en vertu du même principe selon lequel le locuteur s'éclipse afin de mieux asséner. En voici quelques spécimens:

(38) Il paraît que les femmes sont plus malignes que les hommes […]. (http://fr.answers.yahoo.com/question/index?qid=20100511042429AAjDoLP)

(39) Il paraît que les femmes sont moins agressives que les hommes. (http://communaute.f1-express.net/viewtopic.php?f=4&t...80)

(40) Il paraît que les femmes sont compliquées, mais que dire des hommes? (http://forum.doctissimo.fr/.../femmes-compliquees-hommes-sujet_168109_1.htm)

En résumé, *il paraît que p* est sémantiquement associable à l'usage du verbe *paraître* à sujet plein. L'état de choses introduit dans *p* est à mettre en relation avec une perception, mais dont on ne sait ni sur quoi elle est fondée, ni de qui elle émane. Cette indication équivaut, au niveau pragmatique, à donner force de fait à l'état de choses introduit, tout en permettant au locuteur de ne pas le présenter

6 Dans ce dernier exemple, il semble qu'*il paraît que* maintienne quelques traits de sa valeur perceptive propre à l'emploi à sujet plein, d'où la connexion au moyen de *puisque*, qui semble bizarre en français actuel. Cet emploi permet ainsi de faire ressortir le glissement qui a conduit au sens ne donnant plus que des indications sur la prise en charge de *p*.

comme émanant de sa propre subjectivité. Cette propriété apparente son usage à l'effet déclenché par la figure de la litote. Au niveau textuel, le fonctionnement sémantique de *il paraît que* – fondé sur l'introduction de faits comme «out of the blue» – permet au locuteur d'asséner les vérités les plus contestables, en les présentant comme étant hors du champ de la discussion.

7. Conclusion

Ayant une incidence sur la façon dont le locuteur se situe par rapport à un contenu, l'analyse sémantique de deux tours – le conditionnel et l'usage de *il paraît que* – a rendu possible l'identification de procédés euphémique et litotique intervenant au niveau de l'énonciation. Les stratégies visant l'atténuation ou le renforcement d'un dire dépassent largement les choix lexicaux. Elles imprègnent les processus énonciatifs mêmes, en permettant au locuteur d'adopter différents visages, celui de la prudence avec le conditionnel ou celui du messager avec *il paraît que*. La prudence lui permet de dire plus qu'il ne sait, le messager de dire tout et n'importe quoi sans s'investir.

Bibliographie

Abouda, L. (2001): «Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel», *Recherches linguistiques* 25, 277-294.

Bonhomme, M. (2005): *Pragmatique des figures du discours*, Paris, Honoré Champion.

Carel, M. (2011): *L'Entrelacement argumentatif. Lexique, discours et blocs sémantiques*, Paris, Honoré Champion.

–, (à paraître): «Polyphonie et évidentialité», *in* Rossari, C., Carel, M. & Ricci, C., *De la pertinence de la notion d'évidentialité pour le français et l'italien*, Manuscrit.

Carel, M. & Ducrot, O. (2009): «Mise au point sur la polyphonie», *Langue française* 164, 33-43.

Dendale, P. (1993): «Le conditionnel de l'‹information incertaine›: marqueur modal ou marqueur évidentiel?», *in* Hilty, G. (éd.), *Actes du XX^e^ congrès international de linguistique et de philologie romanes (Zurich, 6-11 avril 1992)*, T. I, Tübingen-Basel, Francke, 163-176.

–, (2001): «Les problèmes linguistiques du conditionnel français», *Recherches linguistiques* 25, 7-18.

Ducrot, O. (1984): *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit.

Dupriez, B. (1984): *Gradus. Les procédés littéraires*, Paris, Union Générale d'Éditions.

Kronning, H. (2002), «Le conditionnel ‹journalistique›: médiation et modalisation épistémique», *Romansk Forum* 16, 561-575.

Marchello-Nizia, C. (2006): *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles, De Boeck.

Myong, K. (2004): «Une description des marqueurs évidentiels *on dit que* et *on dirait que*», *Travaux de linguistique* 48, 41-52.

Nølke, H. (1994): «La dilution linguistique des responsabilités. Essai de description polyphonique des marqueurs évidentiels *il semble que* et *il paraît que*», *Langue française* 102, 84-94.
–, (2001): *Le Regard du locuteur 2. Pour une linguistique des traces énonciatives*, Paris, Kimé.
–, (2009): «Types d'êtres discursifs dans la ScaPoLine», *Langue française* 164, 81-96.
Nølke, H. & *al.* (2004): *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Paris, Kimé.
Robrieux, J.-J. (1993): *Éléments de rhétorique et d'argumentation*, Paris, Dunod.
Rossari, C. (2009): «Le conditionnel dit épistémique signale-t-il un emprunt?», *Travaux neuchâtelois de linguistique* 51, 73-94.
–, (2011a): «La litote est-elle ‹trahie› par le sens de sa négation?», *in* Horak, A. (éd.), *La Litote. Hommage à Marc Bonhomme*, Bern, Peter Lang, 113-123.
–, (2011b, à paraître): «Valeur évidentielle et/ou modale de *faut croire, on dirait* et *paraît*», *Langue française*.
Sullet-Nylander, F. (2005): «De l'emploi du conditionnel journalistique: du titre à l'article et de l'article au titre . *Le Monde* (2005)» (http://www.ruc.dk/cuid/publikationer/publika tioner/XVI-SRK-Pub/KFL/KFL07-Sullet-Nylander).
Tasmowski, L. (2001): «Questions au conditionnel», *Recherches linguistiques* 25, 331-343.